

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la  
cgt



20 octobre 2011



TOUCHE  
PAS A MON  
MÉTIER

Ensemble  
changeons

la donne



**CAP DES ASSISTANTS  
DE SERVICE SOCIAL**

## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes **les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires**. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- la mutation
- l'avancement
- le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
- les détachements, intégrations, disponibilités,...
- les reclassements suite à des restructurations

La CAP est aussi **l'instance compétente en matière disciplinaire** (commission de discipline).

**Les CAP sont paritaires.** Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.

La CAP est donc une **instance extrêmement importante** dans la vie professionnelle des agents.



## LES ELUS CGT EN COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

→ Militants de terrain, les élus CGT agissent avec les personnels pour améliorer leur carrière et leurs conditions de travail. Nos élus, sur la base de l'intérêt du service public et des personnels, allient défense individuelle et collective en accord avec les valeurs de la CGT. Nous nous battons pour que toute la transparence soit faite sur le fonctionnement de la CAP, pour que les personnels soient informés des critères retenus, pour qu'ils puissent y faire valoir leurs droits.

→ La CGT dénonce les pratiques syndicales qui consistent à avantager certains du fait de leur appartenance syndicale, au détriment des autres. C'est la raison pour laquelle nous attachons tant d'importance à la détermination de critères les plus équitables possibles et à leur clarté. Représenter loyalement les collègues consiste à veiller au respect de critères et non pas à privilégier certains. Cette fonction n'exclut bien évidemment pas l'examen le plus objectif possible de situations particulières.

→ En CAP, nos élus ont à cœur de rappeler à l'administration la réalité du terrain, les revendications des personnels, leurs conditions de travail. Au sein des CAP comme ailleurs, nous luttons pour obliger l'administration à prendre ses responsabilités, à tenir compte de la parole des agents, à trouver des solutions pour résoudre les difficultés rencontrées. Nous y portons les valeurs de solidarité, d'égalité et de défense du service public.

## UNE PRÉSENCE COMBATIVE POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS



### Pour la reconnaissance des assistants de service social en catégorie A !

Les personnels sociaux et éducatifs de la Fonction publique de l'Etat sont classés CII (classement indiciaire intermédiaire) depuis 1982, comme les instituteurs qui sont devenus professeurs des écoles reclassés en A type (indice majoré sommital 783) ou les infirmiers qui viennent de « bénéficiaire » d'un petit A (indice majoré sommital 604). Pour nos professions, la seule proposition du gouvernement est le reversement dans le nouvel espace statutaire des B.

Alors que les orientations de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) insistent sur la complexification des tâches et des situations qui demandent un niveau de formation toujours plus élevé, le projet porté par le gouvernement est un recul sans précédent.

Par leurs mobilisations du premier semestre 2011, les travailleurs sociaux ont envoyé un signe fort de leur volonté d'être reconnus à leur juste qualification (Bac+3). Celle-ci doit passer par une revalorisation salariale et de carrière en catégorie A, du même niveau que

le cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

### Nous refusons le projet initial du gouvernement, qui signifie :

- ✗ Un recul financier (c'est une perte de plus de 50 000 euros sur le déroulement d'une carrière) ;
- ✗ La disparition possible du corps de débouché des assistants sociaux (les conseillers techniques de service social, classés en A avec un indice majoré sommital à 551) ;
- ✗ La remise en cause de la capacité d'analyse et de décision des personnels voire, à terme, la fin du secret professionnel des ASS.

### Nous revendiquons, pour tous les assistants de service social, la reconnaissance de la filière, en termes :

- ✓ d'évolution de carrière ;
- ✓ de reconnaissance des qualifications ;
- ✓ de niveau des rémunérations ;
- ✓ de technicité des métiers ;
- ✓ de pénibilité.

## METTRE FIN AU MÉPRIS

Au sein du ministère de la Justice, le traitement réservé aux ASS depuis des années est parfaitement scandaleux. Dans les trois directions, le ministère organise sans le dire, la disparition de la filière, tant du point de vue des effectifs que des missions.

Leur devenir statutaire et professionnel est volontairement laissé dans le flou, ce qui laisse raisonnablement présager le pire : pour les ASS du personnel, dont on prévoit la restructuration ; pour les ASS de la pénitentiaire, qui sont laissés dans une incertitude totale quant à leur avenir ; pour les ASS de la PJJ, qui assistent à l'érosion de leur champ d'intervention professionnel et enfin pour l'ensemble des agents, qui seraient soumis à l'intégration forcée dans un corps interministériel, avec une situation statutaire alignée vers le bas.

**Il est temps que le mépris cesse !** Les personnels de la filière sociale sont en droit d'être clairement informés sur leur avenir. Le corps des ASS doit être renforcé, du point de vue des effectifs et des moyens. L'administration a le devoir d'y veiller, c'est une question de respect envers des agents attachés à leur mission de service public de la Justice.

**LE 20 OCTOBRE 2011  
CHANGEONS LA DONNE  
TOUS ENSEMBLE  
VOTONS POUR**



## LA CGT LA FORCE SYNDICALE

Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour la première organisation syndicale dans le secteur privé et dans l'ensemble de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière). C'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.

**Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.**

## VOTER CGT POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

La CGT avec vous, dans vos établissements et services, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix. Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs du service public qu'elle porte haut et fort. Vous lui donnerez plus de moyens pour lutter pour l'emploi, pour des revalorisations statutaires, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense d'orientations progressistes.

**Pour les élections du 20 octobre, vous voterez par correspondance.**

**Ce vote sera possible dès réception du matériel !**

**Vous serez sollicités pour quatre scrutins :**

- ✓ votre CAP,
- ✓ Le Comité technique ministériel,
- ✓ pour le CT de votre région,
- ✓ pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

**LE 20 OCTOBRE 2011  
CHANGEONS LA DONNE  
TOUS ENSEMBLE  
VOTONS**

